

Pages 377 à 412

AU SOMMAIRE :

■ **L'ACTUALITÉ
JURIDIQUE**
Sommaires
de jurisprudence
(n° 093 à n° 108)

PAGE 381

■ **PRATIQUE
PRUD'HOMALE**

Le droit à la
formation des
conseillers
prud'hommes

PAGE 407

Quand une société
fait l'objet d'une
procédure collective
(suite)

PAGE 410

DOSSIER

LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL

ATTRIBUTIONS ET MOYENS

PAGE 387

ÉTUDE

LES PRÉROGATIVES ENVIRONNEMENTALES DU CSE

PAGE 399

Prix: 7,50 €

ÉDITORIAL ■ Salaires minima hiérarchiques : le camouflet

Par Lauret Milet – PAGE 379

379 **ÉDITORIAL**

Salaires minima hiérarchiques : le camouflet

Par Laurent Millet

381 **L'ACTUALITÉ JURIDIQUE**

Sommaires de jurisprudence

DROIT DU TRAVAIL

- **Droits et libertés** 381
Surveillance des salariés (n°093)
- **Discriminations** 381
Lanceurs d'alerte (n°094)
- **Rupture du contrat** 382
Retraite (n°095)
- **Contrat à durée déterminée et de travail temporaire** 382
Cas de recours (n°096)
Rupture anticipée (n°097)
- **Syndicats et droit syndical** 383
Section syndicale et syndicat (n°098)
Délégués syndicaux (n°099)
- **Comité social et économique** 383
Mise en place et composition (n°100)
- **Heures de délégation** 384
Paiement (n°101)
- **Protection des élus et mandatés** 384
Cas de protection (n°102)
- **Durée du travail** 384
Temps de travail effectif (n°103)
Heures supplémentaires (n°104)
Travail à temps partiel (n°105)
- **Congés payés** 386
Indemnisation (n°106)
- **Salaire et avantages** 386
Avantages divers (n°107)
- **Accident du travail et maladie professionnelle** 386
Réparation complémentaire (n°108)

387

DOSSIER

Le délégué syndical : attributions et moyens

Par Aude Le Mire

- 1. Les attributions du délégué syndical 388
- A – Le délégué syndical représente l'organisation au sein de l'entreprise 388
- B – Négociation collective 389
- C – Autres attributions 392

Principales abréviations utilisées dans la revue

Tribunaux et institutions

- **Cass. soc.** : Arrêt rendu par la Cour de cassation, chambre sociale.
- **Cass. crim.** : Arrêt rendu par la Cour de cassation, chambre criminelle.
- **Cass. civ. 2^e** : Arrêt rendu par la Cour de cassation, 2^e chambre civile. Le numéro de pourvoi qui suit cette référence vous permet de retrouver le texte intégral de l'arrêt cité sur le site [\[www.legifrance.fr\]](http://www.legifrance.fr), rubrique jurisprudence judiciaire.
- **Cons. Ét.** : Arrêt rendu par le Conseil d'État. Le numéro de requête qui suit cette référence vous permet de retrouver le texte intégral de l'arrêt cité sur le site

[\[www.legifrance.fr\]](http://www.legifrance.fr), rubrique jurisprudence administrative.

- **Appel** : Arrêt rendu par une cour d'appel.
- **CPH** : Jugement rendu par un conseil de prud'hommes.
- **TGI** : Jugement rendu par un tribunal de grande instance.
- **TI** : Jugement rendu par un tribunal d'instance.
- **DGT** : Direction générale du travail.
- **DIRECCTE ou Direccte** : Direction ou directeur régional(e) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Publications et revues

- **JO** : Journal officiel, (disponible sur [\[www.legifrance.fr\]](http://www.legifrance.fr)).
- **Bull.** : Bulletin des arrêts de la Cour de cassation.
- **BJT** : Bulletin Joly Travail.
- **Cah. soc.** : Les Cahiers sociaux.
- **D** : Recueil Dalloz.
- **Dr ouv.** : Droit ouvrier.
- **Dr soc.** : Droit social.
- **JCP** : La semaine juridique, (éd. «G» pour Générale, «E» pour Entreprise, «S» pour Sociale).
- **LS** : Liaisons sociales.
- **RDT** : Revue de droit du travail.
- **RJS** : Revue de jurisprudence sociale Francis Lefebvre.
- **RPDS** : Revue pratique de droit social.
- **SSL** : Semaine sociale Lamy.

2. Moyens

- A – Moyens matériels 393
- B – Heures de délégation 394
- C – Contacts et liens avec les salariés 396
- D – Informations remises au délégué syndical 398

399 **ÉTUDE**

Les prérogatives environnementales du CSE

par Amélie Klahr et Benoit Masnou

(Covence Avocats)

- 1. Les attributions environnementales du cse 400
- A – Attributions générales 400
- B – Consultations ponctuelles 400
- C – Consultations récurrentes 401
- 2. Des moyens d'action du cse en matière environnementale 403
- A – Formation économique des élus du CSE 403
- B – Droits d'alerte environnementale 403
- C – Les réclamations en matière de protection de l'environnement 404
- D – Enquêtes, inspections et auditions par le CSE pour la santé, la sécurité et l'environnement 405
- E – Actions en justice du CSE à visée environnementale 405

3. Un fonctionnement intégrant la dimension environnementale 405

- A – Des commissions du CSE aux compétences élargies à l'environnement 405
- B – Des réunions dédiées en tout ou partie à l'environnement 406
- C – Des questions environnementales à partager entre les différents niveaux de représentation du personnel 406
- D – Des représentants de proximité sensibilisés à la protection de l'environnement 406

407

PRATIQUE PRUD'HOMALE

Le droit à la formation des conseillers prud'hommes 407

Par Estelle Suire

Quand une société fait l'objet d'une procédure collective (suite) 410

Par Mouna Benyoucef

AUTRES RUBRIQUES

Rétrospective 380

PROCHAIN NUMÉRO

Numéro spécial

Jurisprudence de droit social
2020-2021

Janvier 2022 - n° 921